



INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE (DRHDD)

Chargés de Recherche de Classe Normale (CRCN)



Guide du candidat aux concours externes 2019

ALIMENTATION
AGRICULTURE
ENVIRONNEMENT



SOMMAIRE

	Pages
L'ESSENTIEL	2
PRESENTATION	3
▪ Le métier de Chargé de Recherche de classe normale : activités, nomination	3
LES CONDITIONS POUR CONCOURIR	4
▪ L'âge	4
▪ La nationalité	4
▪ Les titres et diplômes	4
▪ Si je n'ai pas un des diplômes requis, puis-je concourir ?	4
▪ Quand faire une demande d'équivalence ?	5
▪ Autres conditions	5
▪ Avant l'inscription	5
COMMENT S'INSCRIRE ?	6
▪ 1 ^{ère} possibilité : l'inscription en ligne	6
▪ 2 ^{nde} possibilité : l'inscription papier	8
▪ Date et heures limites de dépôt des candidatures	9
LE DEROULEMENT DES CONCOURS	10
▪ L'autorisation à concourir	10
▪ L'admissibilité	10
▪ L'admission	10
▪ Suivi de la campagne	11
▪ L'aménagement d'épreuves pour les candidats handicapés	11
▪ Contacts	11

Les recrutements de Chargés de Recherche (CR) à l'INRA s'effectuent, comme pour les autres corps de fonctionnaires, par voie de **concours**.

Le présent guide a pour objet de répondre aux principales questions que peuvent se poser les candidats.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable ou sur le site internet de l'Inra dédié aux concours.



www.inra.fr
(rubrique « Carrières & emplois »)



concours_chercheurs@inra.fr



INRA – DRHDD – Pôle Recrutement
147, rue de l'Université - 75338 Paris cedex 07



+ 33 (0)1.42.75.94.13
+ 33 (0)1.42.75.91.70

L'ESSENTIEL

Le dossier de candidature



Qu'il soit en ligne ou au format papier, il comporte :

1. Une **partie administrative**
2. Une **partie scientifique** constituée de quatre éléments :
 - 1/ Le diplôme (et sa traduction si le document n'est ni en Français ni en Anglais).
 - 2/ **La thèse** dans sa version intégrale + **résumé** en français ou en anglais si elle est rédigée dans une autre langue.
 - 3/ **Un rapport scientifique**, lui-même structuré en trois sections :
 - Un **curriculum vitae** de 2 pages maximum, comportant des indications précises sur les enseignements suivis et les diplômes acquis, les diverses activités exercées, les stages effectués, les postes occupés, les travaux et éventuellement les responsabilités qui vous ont été confiées.
 - Un **rapport** (8 à 10 pages maximum) sur les travaux de recherche conduits, ou auxquels vous avez participé. En s'appuyant sur la présentation de tout ou partie de vos travaux, vous devez mettre en valeur vos compétences acquises et montrer en quoi elles sont en adéquation avec le(s) profil(s) sur le(s)quel(s) vous candidatez. **Attention, l'Inra n'attend pas que vous présentiez un projet de recherches qui serait mis en œuvre en cas de réussite au concours.**
 - La **liste** de publications.
 - 4/ **Quatre publications au maximum intégrales** parmi les plus significatives.

Recommandations

- ▶ Il est fortement recommandé de **prendre contact** avec le responsable scientifique, dont les coordonnées sont précisées sur chaque fiche de profil, pour tout renseignement utile sur le choix du concours, du ou des profils, l'unité d'accueil, etc...
- ▶ Le rapport scientifique doit être **lisible** et **conforme aux consignes** : caractères classiques, simple interligne, respect du nombre de pages indiqué. Toute page supplémentaire ne sera pas prise en compte par les jurés (les pages comportant uniquement des graphes, légendes et illustrations ne sont pas à comptabiliser).
- ▶ Si la thèse est rédigée dans une autre langue que le français ou l'anglais et ne comporte pas déjà un résumé, vous devez en ajouter un (1 à 2 pages) en langue française ou anglaise.
- ▶ Les candidatures devront être soit déposées en ligne, soit adressées par voie postale. Les candidatures par mél ne seront pas prises en compte.

⚠ En cas d'inscription en ligne, nous invitons vivement les candidats à ne pas finaliser et déposer leur candidature à la dernière heure.



Les conditions pour concourir



Âge et nationalité

Les concours de chargés de recherche sont **ouverts à tous** sans condition d'âge et sans condition de nationalité.

Titres et diplômes

Le (la) candidat(e) doit soit être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Doctorat,
 - Doctorat d'Etat ou de 3ème cycle,
 - Diplôme de docteur-ingénieur,
 - Diplôme d'études et de recherches en sciences odontologiques,
 - Diplôme d'études et de recherches en biologie humaine,
 - Titre universitaire étranger jugé **équivalent***,
- Soit justifier de titres ou travaux scientifiques jugés **équivalents***.

** cf. conditions d'octroi de l'équivalence pages 8 et 9*

Éléments d'analyse des candidatures



Le recrutement de chargés de recherche de classe normale (CRCN) s'adresse à des chercheurs en **début de carrière**, qui ont soutenu leur thèse et poursuivi leur parcours professionnel en dehors de leur laboratoire d'origine (post-doctorats).

▶ On attend en premier lieu des candidats qu'ils aient démontré leur capacité à réaliser un travail de chercheur. C'est pourquoi, le jury est en premier lieu sensible à :

- la solidité des connaissances scientifiques et techniques,
- la qualité des productions scientifiques,
- la capacité à formuler une question de recherches et à l'explorer,
- la maîtrise des méthodes et outils nécessaires à sa recherche.

▶ Au-delà des compétences scientifiques, une attention particulière est portée au niveau d'anglais, aux compétences en communication (écrite ou orale), en gestion de projet et d'équipe. Enfin, la créativité, l'autonomie, la motivation et le potentiel sont autant d'éléments appréciés par le jury.

⚠ Les candidats ayant réussi l'épreuve d'admissibilité (sur dossier) seront convoqués à une audition (épreuve d'admission), à laquelle leur présence physique est obligatoire. Ils doivent s'attendre à ce que le jury les interroge en prenant en compte les différents profils regroupés au sein du même concours.

Informations pratiques : Après la date de clôture de l'inscription en ligne, vous ne pourrez plus accéder à votre dossier de candidature. Vous pourrez suivre le déroulement du concours (composition des jurys, dates des réunions d'admissibilité et d'admission, résultats sur le site internet de l'INRA en suivant le même chemin que pour votre inscription, pour arriver dans l'onglet « suivi de la campagne »). Les résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission vous seront notifiés par e-mail en provenance de no-reply (vérifiez régulièrement votre boîte de réception ainsi que vos spams).

PRÉSENTATION

LE MÉTIER DE CHARGÉ DE RECHERCHE DE CLASSE NORMALE : ACTIVITÉS, NOMINATION

Le **recrutement** des Chargés de Recherche de classe normale s'effectue, en règle générale, **parmi les chercheurs débutants** ayant soutenu une thèse (ou justifiant de titres et travaux scientifiques jugés équivalents). Le candidat est recruté pour ses compétences scientifiques qu'il mettra au service des grandes orientations de l'INRA et pour répondre à une thématique de recherche. Le candidat doit avoir valorisé les résultats de sa thèse par des publications.

ACTIVITÉS

Conformément aux missions imparties aux personnels de la recherche, les chercheurs de l'organisme doivent contribuer non seulement à **l'acquisition de connaissances nouvelles** dans les domaines de leurs compétences mais aussi au **transfert des résultats** de leurs travaux dans la société : valorisation économique et sociale, diffusion des informations scientifiques et techniques, formation à et par la recherche, développement des échanges scientifiques avec l'étranger.

Les **CRCN** doivent se consacrer avant tout à l'avancement de la thématique de recherche qui leur a été confiée et à la publication systématique des résultats acquis.

Les activités conduites par les CRCN font l'objet d'une évaluation tous les deux ans par les Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS), instances compétentes de l'organisme (voir liste page 4).

NOMINATION

Les nominations, effectuées à l'issue des épreuves d'admission, sont décidées par le Président de l'Institut dans l'ordre de la liste des admis. Les candidats admis sont nommés en qualité de stagiaire **pour une durée d'un an** et sont titularisés, après avis de l'instance d'évaluation compétente. Ils deviennent alors des fonctionnaires de l'Etat.

Toutefois, le stage peut être prolongé d'un an au maximum ou il peut être mis fin aux fonctions du chercheur après avis de l'instance d'évaluation et de la Commission Administrative Paritaire (CAP) compétente à l'égard des corps des Chargés de Recherche.

Après leur nomination, les Chargés de Recherche sont tenus de consacrer la totalité de leur temps de service à la réalisation des différentes activités qu'implique l'exercice des missions définies plus haut. Sur demande motivée de leur part, une dérogation peut être accordée pour exercer une activité rétribuée ou non, complémentaire à leur activité de recherche (enseignement...).

LES CONDITIONS POUR CONCOURIR

L'ÂGE

Il n'y a pas de limite d'âge pour concourir au grade de Chargé de Recherche de classe normale mais, en tout état de cause, les recrutements ne peuvent s'effectuer au-delà de 65 ans.

LA NATIONALITÉ

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour concourir. **Néanmoins, les lauréats qui ne sont pas ressortissants d'un des pays membres de l'Union Européenne auront des démarches administratives complémentaires à effectuer, dans le cadre de leur recrutement, susceptibles de retarder leur prise de fonction.**

LES TITRES ET DIPLÔMES

Pour pouvoir concourir en CRCN, les candidats doivent :

Être titulaires d'un des diplômes suivants (article 17 du décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié) :

- Doctorat d'université délivré par les établissements scolaires selon la définition de l'arrêté du 5 juillet 1984,
- Doctorat d'Etat ou de troisième cycle,
- Diplôme de docteur-ingénieur,
- Diplôme d'études et de recherches en sciences odontologiques (DERSO),
- Diplôme d'études et de recherches en biologie humaine (DERBH),
- Diplôme universitaire étranger, **qui doit être jugé équivalent** aux diplômes français cités ci-dessus par la Commission Scientifique Spécialisée compétente de l'INRA. Vous devez donc faire une demande d'équivalence au titre du diplôme étranger.

SI JE N'AI PAS UN DES DIPLÔMES REQUIS, PUIS-JE CONCOURIR ?

Oui, il est possible de se présenter au concours CRCN en l'absence de l'un des diplômes requis. Dans ce cas, vous devez impérativement faire « **une demande d'équivalence** » au titre des **travaux scientifiques**, qui sera évaluée par la Commission Scientifique Spécialisée compétente de l'INRA.

Comment déposer une demande d'équivalence ? Le candidat doit :

1. Choisir la Commission chargée d'étudier la demande d'équivalence. **Ce choix est déterminé par la spécialité de ses travaux.**

Liste des 12 Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) :

- AES : Agronomie, Élevage et Sylviculture
- BIHASC : Biologie des Interactions, Hôtes-Agresseurs, Symbiotes et Commensaux
- BPE : Biologie des Populations et des Écosystèmes
- EGBIP : Écophysiologie, Génétique et Biologie Intégrative des Plantes
- GVA : Génétique Végétale et Animale
- MBIA : Mathématique, Bioinformatique et Intelligence Artificielle
- MSA : Microbiologie et Sécurité Alimentaire : Biotechnologies, Biologie des systèmes, Pathogènes et pathosystèmes, Écosystèmes
- NT : Nutrition et Toxicologie
- PA : Physiologie Animale
- SESG : Sciences Économiques, Sociales et de Gestion
- SIAMM : Sciences et Ingénierie des Aliments, des Matériaux, des Molécules pour la chimie et l'énergie
- STEA : Sciences de la Terre, de l'Eau et de l'Atmosphère

QUAND FAIRE UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE ?

Types de situation nécessitant une demande d'équivalence	Motifs de la demande d'équivalence	Pièces justificatives à fournir
Diplôme de doctorat (PhD ou équivalent) émis par un établissement étranger	Au titre du diplôme étranger	<ul style="list-style-type: none"> Le diplôme et son éventuelle traduction*
Diplôme de docteur en médecine, pharmacie ou vétérinaire émis par un établissement français ou étranger	Au titre des travaux scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> Au minimum 2 articles publiés dans une revue à comité de lecture Le diplôme et son éventuelle traduction*
Autre diplôme que l'un des diplômes requis (voir liste page précédente).	Au titre des travaux scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> Au minimum 2 articles publiés dans une revue à comité de lecture Le diplôme et son éventuelle traduction*
Soutenance de thèse de doctorat prochaine dans un établissement français	Au titre des travaux scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> Au minimum 2 articles publiés dans une revue à comité de lecture Attestation d'attente de soutenance émise par l'établissement qui délivrera le diplôme et spécifiant : date de soutenance prévue, composition du jury de thèse et intitulé de la thèse
Soutenance de thèse de doctorat prochaine dans un établissement étranger	Au titre des travaux scientifiques ET au titre du diplôme étranger	<ul style="list-style-type: none"> Au minimum 2 articles publiés dans une revue à comité de lecture Attestation d'attente de soutenance émise par l'établissement qui délivrera le diplôme et spécifiant : date de soutenance prévue, composition du jury de thèse et intitulé de la thèse

* Joindre la traduction du diplôme par un traducteur assermenté s'il est rédigé dans une autre langue que le français ou l'anglais (liste disponible auprès des consulats français).

AUTRES CONDITIONS

Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire :

- S'il ne jouit pas de ses droits civiques,
- Si les mentions portées au bulletin n° 2 de son casier judiciaire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- S'il ne se trouve pas en position régulière au regard du Code du Service National,
- S'il ne remplit pas les conditions d'aptitude physique exigées par le statut des fonctionnaires pour l'exercice de la fonction.

AVANT L'INSCRIPTION...

Vous pouvez prendre contact avec la ou les personnes indiquées sur les profils affichés pour tout renseignement utile sur le poste, l'unité d'accueil, l'environnement de travail, etc...

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire aux concours CRCN de deux manières différentes :

→ Soit en ligne sur le site internet de l'INRA (www.inra.fr, rubrique « Carrières & emplois/L'Inra recrute/Concours, mobilité et handicap » ou http://jobs.inra.fr/offers/emploi_perm),

→ Soit en constituant un dossier de candidature au format papier, à télécharger sur le site internet de l'INRA.



1^{ère} possibilité : l'inscription en ligne

Connexion

Vous pouvez vous connecter uniquement pendant la période d'inscription.

→ **Lors de la 1^{ère} connexion**, vous devez vous créer un compte personnel avec votre identifiant et un mot de passe. **Nous vous invitons à les conserver précieusement**, car la Direction des ressources humaines et du développement durable (DRHDD) ne sera pas en mesure de vous les communiquer au cas où vous les égareriez.

→ Attention, **lors des connexions suivantes**, utilisez le même chemin d'accès (http://jobs.inra.fr/offers/emploi_perm ou « Carrières & emplois/L'Inra recrute/Concours, mobilité et handicap ») puis « sélectionnez la campagne de votre choix » puis « affichez campagne ». En effet les boutons « Espace candidat » et « se connecter » ne sont pas opérationnels pour les campagnes de recrutement de chercheurs titulaires.



→ Etape 1 : saisir la candidature

Vous devez compléter les renseignements demandés dans les **8 onglets de saisie** de la candidature :

- Déclaration de candidature
- Renseignements individuels
- Titres
- Expérience postdoctorale
- Equivalence
- Dossier scientifique
- Aménagement et dispense
- Questionnaire publicitaire

Etape 1 : Saisie de ma candidature

Concours externe chargé de recherche de classe normale

DÉCLARATION DE CANDIDATURE	RENSEIGNEMENTS I...	TITRES	EXPÉRIENCE POST-D...	EQUIVALENCE	DOSSIER SCIENTIFI...	AMÉNAGEMENT ET D...	QUESTIONNAIRE PU...
█	▬	▬	▬	▬	▬	▬	▬

Pour chaque concours, vous devez choisir un ou plusieurs profils après avoir lu attentivement le descriptif du poste. Vous devez les classer par ordre de préférence. Toutefois, vous avez la possibilité de classer plusieurs postes avec le même niveau de préférence.

Si plusieurs profils ne relevant pas du même concours vous intéressent, vous devez déposer autant de candidatures que de concours.

Vous pouvez renseigner ces onglets dans l'ordre qui vous convient. Nous vous invitons à **enregistrer votre saisie régulièrement**. En cas d'interruption dans votre saisie, vous pourrez revenir sur votre dossier en cours. Pour cela, il faudra suivre le même chemin que lors de votre inscription initiale, cliquer sur « Inscription en ligne » et renseigner votre identifiant et votre mot de passe pour pouvoir vous connecter à votre dossier de candidature.

Quelles pièces joindre à votre candidature ?

- Le diplôme requis avec sa traduction en français ou anglais s'il n'est pas rédigé dans l'une de ces langues.
- L'intégralité de la thèse (+ résumé en français ou en anglais si elle est rédigée dans une autre langue),
- La version intégrale de 4 publications au maximum,
- Le rapport scientifique qui comprend : un CV, un rapport et une liste de publications
- Les pièces nécessaires en cas de demande d'équivalence
- Si nécessaire, les pièces nécessaires pour une demande d'aménagement ou de dispense.

Rappel : Toutes les pièces justificatives en langue étrangère (sauf l'anglais) doivent être traduites en français ou anglais par un traducteur assermenté.

Les candidats ne sont pas autorisés à joindre des lettres de recommandation à leur dossier de candidature.

Pour accéder à l'étape de dépôt de la candidature, vous devez cliquer sur « Validation de ma candidature ».

→ Etape 2 : valider et déposer la candidature



Pour valider votre candidature, vous devez :

- **télécharger et valider un fichier récapitulatif l'ensemble des informations et documents administratifs enregistrés lors de l'étape 1,**
- **compléter la déclaration sur l'honneur.**

Etape 2 : Validation de ma candidature

VALIDATION DU RÉCAPITULATIF

Nous vous recommandons de télécharger et contrôler le dossier récapitulatif joint. Vous devez certifier que le récapitulatif est correct pour pouvoir déposer votre candidature.

Récapitulatif de la candidature DossierCandidature_CRCN_2019_1-54758.pdf (204,33 Ko)

Je certifie que le fichier ci-dessus reprend les informations et documents administratifs enregistrés lors de la saisie de la candidature.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Pour déposer votre candidature, vous devez compléter la déclaration sur l'honneur ci-dessous et cliquer sur « Envoyer ma candidature ».

S'il apparaît que des renseignements sont inexacts, votre candidature sera automatiquement rejetée même si vous avez été déclaré(e) admissible ou admis(e) par le jury.

Pour déposer votre candidature

Lorsque vous êtes sûr de ne plus rien avoir à modifier, vous devez déposer votre dossier de candidature en cliquant sur le bouton « Envoyer ma candidature ».

Jusqu'à la date de clôture des inscriptions, si vous constatez une erreur ou souhaitez effectuer des modifications dans votre dossier, vous avez la possibilité de vous désister et de recréer une nouvelle candidature. Le statut de votre candidature vous sera signifié à chaque étape du concours uniquement par e-mail. C'est pourquoi nous vous invitons vivement à vérifier l'adresse e-mail inscrite dans votre dossier avant sa clôture.

Après la clôture des inscriptions, vous ne pourrez plus accéder à votre dossier de candidature en ligne. Vous pourrez suivre les étapes du déroulement du concours (compositions de jurys, dates des épreuves d'admissibilité et d'admission, résultats) sur le site internet de l'INRA (même chemin que pour vous inscrire puis onglet « suivi de la campagne »).

Lorsque votre dossier est clôturé et envoyé pour validation, vous recevez une confirmation d'enregistrement de votre candidature par e-mail.



Points d'attention :

En cas d'inscription en ligne, nous invitons vivement les candidats à ne pas finaliser et déposer leur candidature à la dernière heure.

Aucune candidature ne pourra être déposée en ligne après l'heure limite.

2^{nde} possibilité : l'inscription papier

Si vous choisissez cette option, vous devez suivre les indications suivantes :

→ 1^{ère} partie : le dossier administratif

Les étapes à suivre pour constituer le dossier administratif :



Il comprend :

- La déclaration de candidature
- La fiche de renseignements individuels
- Le diplôme et sa traduction éventuelle
- Une éventuelle demande d'équivalence (voir les conditions page 8 de ce guide)

Il faut noter que les pièces justificatives en langue étrangère (sauf l'anglais) doivent être traduites en français ou anglais par un traducteur assermenté. Vous devez alors joindre la pièce justificative ET sa traduction. (Deux documents)

→ 2^{ème} partie : le dossier scientifique

Il comprend :

- Un rapport (CV + Rapport + liste de publications)
- Quatre publications intégrales (au maximum)
- L'intégralité de la thèse (+ Résumé en français ou en anglais si elle est rédigée dans une autre de ces deux langues)

Les candidats ne sont pas autorisés à joindre des lettres de recommandation à leur dossier de candidature.

Tout changement d'adresse e-mail intervenant pendant la période des concours doit être signalé auprès de la Direction des Ressources Humaines, Pôle Recrutement (✉ concours_rechercheurs@inra.fr).

L'ensemble des pièces justificatives du dossier de candidature doit être envoyé au format PDF sur CD-Rom ou clé USB.

DATE ET HEURES LIMITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Candidatures en ligne

- **Vous devez avoir validé et déposé votre candidature au plus tard le 4 mars 2019 à 17 heures, heure de Paris.** Après 17 heures, l'application n'est plus accessible : aucun dépôt n'est possible.

2. Candidatures papier

Vous pouvez télécharger le dossier de candidature vierge jusqu'au 4 mars 2019, à 17 heures, heure de Paris

- **Vous devez soit envoyer votre dossier de candidature, au plus tard le 04 mars 2019, minuit,** (date de départ du courrier, et non d'arrivée à l'Inra) le cachet postal faisant foi à : INRA-DRH Pôle Recrutement, 147 rue de l'Université, 75338 Paris cedex 07.

- **Soit le déposer,** à l'accueil du siège de l'INRA situé au 147, rue de l'Université, Paris 7^{ème}, au plus tard **le 04 mars 2019 à 17 heures.**

Attention : Tout dossier déposé ou envoyé hors délai sera rejeté.

Les envois postaux doivent être dûment affranchis. **L'attention des candidats résidant à l'étranger doit être portée sur le règlement des frais douaniers.** Les dossiers insuffisamment affranchis seront automatiquement rejetés.

Les dossiers de candidature transmis par e-mail ne seront pas acceptés.

Les candidats doivent veiller à déposer un dossier complet. Aucune pièce ne pourra être ajoutée au dossier administratif et/ou scientifique après la date limite de dépôt des candidatures.

LE DEROULEMENT DES CONCOURS

L'AUTORISATION A CONCOURIR

Il faut différencier l'autorisation à concourir de l'admissibilité au concours. L'autorisation à concourir implique que le dossier va pouvoir être présenté aux jurys. Après examen, ceux-ci détermineront les candidats jugés admissibles et les candidats non retenus.

Chaque candidat recevra un courriel lui indiquant le statut de sa candidature : soit il est « admis à concourir », soit sa candidature, au vu des informations et des documents fournis, est « irrecevable ». Vous pourrez également consulter la liste des candidats admis à concourir sur le site de l'Inra, en suivant le même chemin que pour votre inscription, puis dans l'onglet « Suivi de la campagne ».

Chaque concours se déroule en deux phases :

L'ADMISSIBILITÉ

Placé sous la Présidence du Président de l'Institut ou de son représentant, chaque jury est composé au minimum de 8 membres, d'un rang au moins égal à celui des postes à pourvoir, il comprend :

- Des membres INRA, choisis sur une liste établie par le Président de l'Institut, après avis du Conseil Scientifique du département concerné,
- Des membres extérieurs à l'INRA (1/4 au moins et 1/2 au plus) choisis par le Président de l'Institut sur une liste établie après avis du Conseil Scientifique,
- Un membre élu des instances scientifiques consultatives.

Le jury d'admissibilité procède à un **examen de la valeur scientifique des candidats** relevant du domaine considéré. Cet examen consiste en l'étude du dossier scientifique remis par le candidat (cf. page 2 du présent guide). Le jury vérifie que le candidat possède les compétences scientifiques requises **en fonction du poste à pourvoir**. Après examen des dossiers, les jurys d'admissibilité établissent la liste des candidats **admissibles**.

L'ADMISSION

La composition du jury d'admission est identique, dans sa forme, à celle du jury d'admissibilité.

Les candidats admissibles reçoivent par e-mail, environ 3 semaines avant la date de leur audition, une convocation comprenant les consignes nécessaires à la préparation de celle-ci. Si votre adresse e-mail à cette période est différente de celle enregistrée lors de votre inscription, nous vous prions d'avertir le pôle recrutement à l'adresse suivante : concours_chercheurs@inra.fr

[Le candidat doit contacter le pôle recrutement s'il n'a pas reçu la convocation 3 semaines avant la date des auditions affichée sur le site web de l'INRA.](#) L'absence de réception de la convocation n'engage pas la responsabilité de l'INRA.

L'audition permet non seulement d'approfondir certaines données du dossier scientifique, mais aussi de mieux cerner la personnalité du candidat, sa capacité à travailler en équipe, à s'intégrer dans l'environnement INRA, son potentiel d'évolution et d'adaptation. Le jury d'admission, après avoir auditionné les candidats admissibles, établit la liste des admis par ordre de mérite et, le cas échéant, établit une liste complémentaire. **La phase d'admission requiert la présence physique des candidats.** Les frais de déplacement et d'hébergement sont à sa charge.

A l'issue de la phase d'admission, il est procédé à la vérification des conditions administratives des dossiers des candidats admis :

- Remplir la condition de diplôme prévue à l'article 17 du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 ou remplir les conditions permettant de bénéficier d'une équivalence ;
- Avoir fourni des renseignements exacts dans le dossier de candidature ;
- Avoir transmis l'ensemble des pièces demandées en accompagnement du dossier de candidature ;
- Remplir les conditions d'accès à la fonction publique.

Le Président de l'Institut peut décider de nommer les candidats inscrits sur liste complémentaire en cas de renoncement des candidats inscrits sur la liste principale d'admission ou dans l'éventualité d'une vacance d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours. Si la liste complémentaire est exploitée, les candidats concernés en seront informés par courrier électronique.

Les jurys de concours sont souverains et leurs délibérations sont confidentielles ; elles ne sont pas susceptibles d'appel.

SUIVI DE LA CAMPAGNE

Vous pourrez consulter la liste des candidats admis à concourir, les compositions de jury, les résultats des phases d'admissibilité et d'admission du concours sur le site internet de l'INRA ;



www.inra.fr
(rubrique « Carrières & emplois »)

Par ailleurs, le pôle recrutement envoie **les notifications des résultats** d'admissibilité et d'admission individuellement par courrier électronique.

Les résultats demandés par téléphone ou par courrier électronique ne seront pas traités.

L'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES POUR LES CANDIDATS HANDICAPÉS

Les personnes handicapées titulaires d'une reconnaissance administrative du handicap*, candidates à des concours de recrutement dans la Fonction Publique, peuvent bénéficier, en fonction de la nature de leur handicap, d'un aménagement d'épreuves.

Cet aménagement concerne les conditions matérielles d'organisation et de déroulement des épreuves orales **qui demeurent, quant à leur contenu, identiques à celles des autres candidats.**

Il peut s'agir :

- d'un accueil et d'une prise en charge personnalisés des candidats en fonction de leurs difficultés (motrices, visuelles, auditives...) par le service organisateur des concours.
- d'adaptations particulières au déroulement de l'épreuve orale telles que : majoration du temps d'audition, assistance d'une secrétaire, amplificateur pour voix faible, etc.

Les candidats concernés doivent en faire la demande dans la partie du dossier administratif prévue à cet effet et joindre à leur dossier la **reconnaissance administrative de leur handicap** en cours de validité ainsi que **le certificat médical délivré par un médecin agréé en matière de handicap précisant la nature des aménagements souhaités.**

* Reconnaissance de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), carte d'invalidité, etc.

CONTACTS

Toutes les informations utiles (conditions pour concourir, documents à fournir pour s'inscrire, déroulement des épreuves) peuvent être obtenues auprès de la Direction des Ressources Humaines et du Développement Durable :



concours_chercheurs@inra.fr



INRA – DRHDD – Pôle Recrutement
147, rue de l'Université - 75338 Paris cedex 07



+ 33 (0)1.42.75.94.13
+ 33 (0)1.42.75.91.70